



©Jardineravecjeanpaul.fr

PRESENCE DANS LES MEDIAS

| DATE | INTERVENANTS | SUPPORTS | THEME |
|---------|---------------------------|--------------------------|--|
| 29-juin | C.Bourreau | Sud Radio | Retraites et pension de réversion |
| 28-juin | P.Erbs | EUROPE 1 | Pension de réversion |
| 28-juin | C.Bourreau et C.Merckling | BFM TV | Pension de réversion |
| 28-juin | C.Bourreau | LCI 11h00 et 18h15 | Pension de réversion |
| 27-juin | C.Bourreau | LCI | Matinale LCI |
| 22-juin | C.Bourreau | LCI | Pension de réversion |
| 14-juin | P.Erbs | France Info Radio France | CSG suite Lettre ouverte au Président Macron |
| 07-juin | C.Bourreau | LCI matinale | CSG |
| 01-juin | C.Bourreau | LCI matinale | CSG |

ACTUALITES

CNSA *(Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie)* et ADF *(Assemblée des départements de France)*

En vue de définir des orientations communes pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, CNSA et ADF ont organisé le 30 mai dernier les « Premières Rencontres nationales CNSA/Départements ».

3 tables rondes ont réuni les nombreux participants :

- « Une volonté commune : bâtir et mettre en œuvre une politique inclusive pour les personnes en situations de handicap »
- « Une volonté commune : prévenir et soutenir l'autonomie des personnes âgées par une stratégie partagée des acteurs »

- « Renforcer l'action concertée des territoires ».

Au terme de la journée, Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté sa feuille de route en faveur des personnes âgées.

cf. Communiqué de presse en annexe 1.

CFR

RETRAITE

➤ Retraite universelle

La lettre ouverte de P. Erbs au Président de la République (cf. annexe 2) parue le, parue le 13 juin dans Ouest-France, le plus grand quotidien régional de France, est une étape majeure et très réussie des efforts de la CFR pour accroître sa visibilité politique et médiatique dans tout le pays. De nombreux adhérents ont immédiatement salué cette initiative, tout comme l'expression de l'exaspération des retraités et la fermeté de la condamnation du manque de considération à leur égard.



©CyberMag

La Tribune de P. Erbs publiée dans le Monde et reprenant l'essentiel du courrier est également un événement majeur. Les immédiates félicitations de nombreux adhérents montrent que l'initiative a porté.

La récente visite de Pierre Erbs et de François Bellanger à Gérard Larcher, président du Sénat, n'a sans doute pas permis d'espérer une modification à court terme de la façon dont le gouvernement traite les retraités. Le bénéfice de la grande cordialité de l'entretien ne sera cependant pas forcément négligeable à moyen terme. G. Larcher s'est montré très ferme sur la non application de la future loi aux retraites déjà liquidées.

Les nombreuses interviews radio/télévision de P.Erbs, F.Bellanger, C.Bourreau continuent de renforcer puissamment la compréhension des doléances des retraités et de la justesse de leur cause.

Un certain nombre d'aspects importants de la future loi de réforme des retraites fait l'objet d'une note des experts CFR qui sera prochainement transmise à l'équipe des experts Delevoye après validation par le Bureau de la CFR.

➤ Agirc/Arrco et rapport annuel du COR (juin)

Le maintien de la croissance française autour de 2% de PIB en 2018 et ensuite, niveau qui conditionne la baisse des déficits des régimes de retraite, n'est peut-être qu'un répit de courte durée contrairement aux prévisions du COR de novembre 2017. Celles-ci montrent en effet que l'équilibre financier des régimes ne sera probablement pas atteint avant 2036/2040 au mieux et à condition que la croissance se maintienne en moyenne à 1,8 %, ce qui ne sera pas forcément facile. L'impact de cette situation d'incertitude sur le régime unifié Agirc-Arrco sera difficile à prévoir avant de connaître l'amélioration que cette unification induira. D'après le COR, les origines principales de cette dégradation sont la désindexation des droits acquis sur les salaires au profit d'une indexation sur l'inflation et la persistance d'un taux de chômage élevé.

COR = Conseil d'Orientation des Retraites

➤ Place des retraités dans la société

Le document d'origine de C. Merckling avec les ajouts de P. Conti et de J.P. Guibert sera quelque peu modifié afin qu'aucun argument à consonance uniquement économique ne nuise aux arguments purement sociaux de cette plaidoirie. La version modifiée sera examinée par le Bureau le 25 juin.

Pierre LANGE



Fr.freepik.com

EUROPE

◆ Ainsi que nous l'annonçons dans le n° d'avril, au niveau de **AGE Platform Europe** l'activité a été marquée par le déroulement de l'AG annuelle et d'événements connexes.

L'effectif des membres est de 118 dont 103 ayant droit de vote (« Full Members »), soit une situation stable par rapport à 2017 (121 dont 102 « FM »). La participation a été de 70 personnes votantes (présentes ou représentées), soit 68 % du total des « FM » : situation là aussi stable (73 participants en 2017 ; 68 en 2016).

A noter l'entrée d'un nouveau membre français : l'association « ALIM + » créée en 2014 qui intervient sur l'alimentation des seniors par des partenariats entre des associations professionnelles, des agences scientifiques en recherche et développement, des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises privées françaises de taille internationale (cf. www.alim50plus.org)

▪ Le **programme de travail de AGE** pour les quatre années 2018-2021 mettra l'accent sur des mesures propres à traduire dans la réalité le principe de non-discrimination inscrit dans l'article 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union (TFUE), ce principe étant, rappelons-le, la base juridique de la compétence de l'UE en la matière et, partant, le fondement de l'action de nombreuses ONGs européennes. AGE entend critiquer le fait que le « motif de l'âge » est moins bien traité que les autres motifs énoncés dans cet article : l'origine ethnique, le genre, la religion et les croyances, les handicaps, l'orientation sexuelle. Il s'agit de promouvoir les valeurs essentielles de l'UE que sont l'égalité, la dignité et la solidarité. AGE entend également s'inscrire plus nettement dans un contexte international (ONU, Conseil de l'Europe...) marqué depuis de nombreuses années par « une approche par les droits », avec l'appui de « l'Agence des droits fondamentaux de l'UE » (acronyme anglais = FRA) ; celle-ci vient d'éditer une brochure (32 p) dans toutes les langues de l'Union où, partant d'une constatation sur l'âgisme et ses effets sur l'individu et la société, elle tire des conclusions en vue d'une attention accrue portée à l'exercice de leurs droits par les citoyens âgés (cf. www.fra.europa.eu).

▪ D'autres points ont été traités :

- la nomination de l'évaluatrice externe renouvelée dans sa mission pour la période d'exécution du contrat (2018-2021) avec la « DG Justice et Consommateurs » (« DG JUST ») : en 2018, l'évaluation portera sur la progression du travail des Task Forces (TFs) vis-à-vis de la précédente analyse effectuée en 2015 ;

- la création au sein des membres d'un groupe de quatre personnes chargées d'une évaluation interne centrée sur les relations entre le staff de AGE et les membres : notre collègue Nicole Legrain des « Anciens de BP », qui a fait une partie de sa carrière dans le conseil, en fait partie ;

- l'approbation des comptes 2017 qui se terminent sur un léger excédent de 615 € (versus 7217 € en 2017) : après affectation de ce résultat, les réserves de l'association, créée en 2001, s'élèvent à 110 060 € ;

- le budget 2019 du « programme de travail » (« Work Programme ») a été approuvé pour 841 700 € dont 80 % (673 360 €) finançables par la « DG Just ». Le financement des 20 % de différence (168 340 €) devra provenir des membres (147 291 €) et d'autres sources (21 049 €) dont des sponsors nécessairement hors du secteur lucratif en application du « Code Ethique » de l'association.

En ce qui concerne le financement par les membres, il se décompose en 126 591 € de « cotisations » et 20 700 € de « participation au coût de l'AG annuelle ».

Une augmentation de 5 % des cotisations, qui n'avaient pas évolué depuis 2016, a été votée à une majorité de 72 % (au moins 2/3 des suffrages étaient nécessaires) : la cotisation minimale est portée à 405 € (au lieu de 386€) et la maximale à 3218 € (au lieu de 3065€), soit un montant de cotisations de + 6800 € dans le budget 2019 (N.B. montant déjà inclus dans les 147 291 € précités).

La plupart des membres français se sont abstenus sur ce budget, car ils considéraient que l'augmentation proposée devait être affectée au financement spécifique de la nouvelle activité de « Réseau » reconnue dans la nouvelle stratégie (voir précédents AFJ) : cette activité reste hors budget dans le système actuel, c'est à dire qu'elle est censée trouver son financement propre.

Pour compléter cette rapide présentation, rappelons qu'au « Work Programme » (« WP ») s'ajoute chaque année le financement de 10 à 15 projets financés à 100 % par divers contrats suite à des appels à projets qui ont été lancés par la C.E. Le montant budgété pour 2018 est de 546 259 €.

Pour 2018, la répartition du budget total (1 362 068 €) est la suivante : 60 % pour le « WP », 40 % pour les « Projets » (en 2017 : 65, 5 % versus 34, 5 %). La répartition pour 2019 est encore incertaine.

- En ce qui concerne les **événements connexes**, signalons l'intérêt suscité par les deux après-midi consacrés :
 - l'un au sujet des conditions de travail dans les métiers des soins et services aux personnes âgées : un échange a eu lieu avec les représentants du syndicat des soins et services (« Uni Care Global Union ») au sein du syndicat européen « UNI Global » ; le représentant français de EDE a exposé les raisons des mouvements sociaux dans ce secteur en France cette année. Le sujet des « Long Term Care » sera repris
 - dans le cadre du Socle européen des droits sociaux (cf. principe n°18 de la déclaration, notamment à domicile : affaire à suivre).
 - l'autre aux façons d'impliquer les personnes âgées dans la co-construction d'un environnement favorable aux âges (cf. les résultats du projet Erasmus + dit « *Eclaireurs (« Scouts ») de la mobilité* » dans lequel étaient impliqués des membres de AGE dans cinq pays).
- Quatre autres thèmes ont été approfondis en sessions parallèles : solitude/isolement qui a permis de présenter l'initiative française Monalisa ; maltraitance financière : pour une approche européenne, avec une présentation du rapport de la FIAPA au gouvernement français ; un intéressant débat avec la société « ESSITY » (Ex ESCA) spécialiste en produits d'hygiène sur la question de l'incontinence comme obstacle à la dignité et à l'autonomie.

Si vous souhaitez approfondir ces sujets, vous pouvez vous reporter au **rapport annuel 2017** (37 p en anglais) sur le site age-platform.eu : rubrique : «News-Publications-/sous-rubrique « Publications »/ « AGE publications ».

N.B. : si vous voulez avoir des informations mensuelles, allez sur la **Newsletter « Coverage »** : via « Google Translate » vous pouvez avoir un contenu en français des sujets en cours dans une traduction à peu près compréhensible.

▪ En fin d'AG a été adopté un européennes 2019 : ce document de principalement aux candidats (et aux derniers) est assez technique : il l'ordre du jour ou non aboutis personnes âgées. Par référence à ce éléments de communication plus grand



©depositphotos

Manifeste en vue des élections quatre pages destiné électeurs pour un débat avec ces recense les principaux sujets à intéressant les seniors et les document, AGE doit produire des public.

♦ Au niveau de **AGE France** la Coordination s'est réunie le 20 juin pour tirer les conclusions de cette AG. Prochaine réunion plénière : mardi 2 octobre 2018.

Jean-Michel HÔTE

DÉLÉGUÉS CFR

Nous avons organisé une réunion OSS (Observatoire Seniors Société) avec les Délégués Régionaux CFR ou leurs représentants le 21 juin 2018 à Paris. Lors de cette réunion nous avons eu la participation du Président de la CFR, Pierre Erbs.

Les principaux sujets qui ont été traités lors de cette journée sont : l'organisation et les objectifs de l'OSS, les synthèses des actions OSS de 2017 et 2018, les activités et objectifs de la CFR, les objectifs prioritaires pour les actions des Délégués CFR auprès des Parlementaires.

Nous avons eu de nombreux échanges entre les Délégués régionaux CFR et le Président de la CFR sur le fonctionnement et les objectifs de la CFR.

Nous recherchons des volontaires dans toutes les régions de France pour faire partie du réseau OSS : prendre contact avec Michel Amary (Email : michel.amary@bbox.fr). D'avance merci !

Michel AMARY



©Jardinerieducailly.fr

NOS FEDERATIONS

La FORMATION CDCA* :

**La prochaine session aura lieu à Paris
Mardi 13 novembre 2018**

Après le succès des premières sessions du Stage CDCA, l'équipe de Formation de l'UFR animée par Daniel THOMAS, vous propose une septième session prévue le :

**Mardi 13 novembre 2018
à Paris, au Siège UFR / FNAR
83-87 avenue d'Italie 75013
de 9h00 à 16h30**

Rappelons que ce stage est destiné exclusivement aux adhérents des associations membres de l'une des six Fédérations de la CFR : **ANR, CNR-UFRB, CNRPL, FNAR, Génération Mouvement et UFR**. Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à sa Fédération.

Si vous représentez votre Fédération dans le CDCA de votre département ou si vous vous préparez à remplacer quelqu'un de votre Fédération dans ce CDCA, que vous soyez titulaire ou suppléant, vous pouvez faire acte de candidature dès maintenant. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de le faire sans attendre. Votre candidature sera enregistrée en pré-inscription avec une confirmation qui vous sera demandée 15 jours avant le stage.

Les inscriptions sont déjà ouvertes au secrétariat UFR-rg. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons également aux adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire à ce stage, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

FNAR

□ Le nouveau site www.fnar.info

La mise en place a duré un peu plus longtemps que prévu ! Quelques ajustements encore pour le rendre opérationnel, un peu de patience de votre part et vous pourrez naviguer à loisir sur notre site rénové !



©vitepouf.com

Consultable sur ordinateur, tablette, smartphone, il se compose de 2 parties, celle à l'intention du grand public et celle, plus confidentielle, destinée aux présidents des associations-membres, aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau, aux responsables des réseaux et commissions et des quelque 220 bénévoles représentant la FNAR dans des instances officielles, nationale

Alors, d'ici quelques jours, rendez-vous sur www.fnar.info !

□ Réunion des représentants et réseaux de la FNAR, 25 juin 2018, organisée par la Commission santé, autonomie et qualité de vie du retraité.

La réunion du 25 juin a rassemblé des représentants des différents réseaux de représentation FNAR dans le domaine « santé, autonomie, qualité de vie des retraités ». 28 participants réunissant 21 mandats de RU, 11 mandats de France Assos Santé, 7 correspondants santé et 6 représentants des CDCA.

L'objectif était de commencer à mettre en œuvre la cohésion et la cohérence de ces différents mandats :

- Parce que chacun peut être porteur de plusieurs mandats et que l'on ne souhaite à personne d'incarner les clivages institutionnels !
- Parce ces mandats ont à la fois leur spécificité institutionnelle, mais des relations fortes entre eux.

Aspects importants de cette réunion :

- 1) **Spécificité** de chacun des types de représentations,
 - a. Missions
 - b. Représentations nationales (CNSA, F.A.S., HCFEA) et territoriales (RU, CDCA, FAS Région) ; ainsi que les Correspondants santé
 - c. Modes de désignation,
 - d. Interlocuteurs institutionnels,
 - e. Fonctionnement
- 2) Pour chacun des réseaux, **un témoignage**
- 3) A plusieurs moments **des débats**, nourris d'expériences, de questions et réponses ; les RU ont bien sûr (question de nombre) pesé le plus, mais les liens et différences entre RU et représentants FNAR France Assos Santé, RU et CDCA, ont été mis en évidence ;
- 4) L'importance de **diffuser**
 - a. des prises de positions et de les relayer dans les différentes instances ; attente des représentants sur ce point (position CFR sur la perte d'autonomie, position FNAR sur la grève en EHPAD,
 - b. sans doute des outils partagés : comment analyser un PRS dans un CDCA ?
- 5) L'importance de faire un **retour de mandat** : fiche de liaison RU, fiche de signalement France Assos Santé, activité association pour les Correspondants santé et retour de mandat des CDCA.

- 6) **La cohérence et la connexion des problématiques** : des sollicitations sur des enjeux identiques dans différents réseaux sont apparues : demande générale d'un outil d'information transversal ;
- 7) **Question soulevée à plusieurs reprises : des liens avec les associations souvent trop ténus et pourtant ces liens sont essentiels à la réalisation de la mission de la FNAR, à la vie de ses agréments, à la légitimité des associations de la FNAR pour être représentatives des personnes retraitées et âgées.** Il a été souhaité de :
 - a. Présenter les représentations et susciter de nouvelles candidatures dans les AG des associations,
 - b. Obtenir l'écoute des instances des associations,
 - c. Pouvoir intéresser de nouveaux représentants via les associations,
 - d. Diffuser de l'information dans la lettre ou la revue de l'association.

En conclusion de cette réunion 3 propositions ont été actées :

- 1) **Organiser des rencontres inter-réseaux au niveau régional**, qui permettraient
 - a. d'associer plus de représentants, en particulier CDCA, RU et France Assos Santé
 - b. d'inviter des membres d'associations localement présentes
 - c. de mieux faire apparaître le lien entre les associations et ces réseaux de représentations, donnant à la FNAR et à ses associations une légitimité de représentation, notamment locale et régionale.
- 2) **Construire un outil d'information commun**, à réfléchir au sein de la mission santé, autonomie, qualité de vie du retraité ;
- 3) **Proposer en vue de la réunion des Présidents (et du Congrès ?) une « plate-forme commune » aux différents réseaux**, comprenant des éléments de principe, d'engagements, de responsabilité, de représentativité.

Première ébauche de cette « plateforme commune » :

Les réseaux de représentants de la FNAR agissent ensemble au sein du système de santé (sanitaire + médico-social) pour garantir aux usagers de « **bien vieillir avec la meilleure qualité de vie** »,

- ils défendent :
 - o la suppression de toute discrimination liée à l'âge,
 - o l'évolution solidaire et efficiente du système de santé
 - o l'accès aux soins, aux services d'aide à l'autonomie, aux équipements, pour les personnes âgées, retraitées et tous les usagers ; l'accessibilité géographique, financière et sociale ;
 - o la continuité pour les personnes de leurs projets de santé, maintien de leur autonomie, qualité de vie,
 - o la liberté de chacun sur ses choix de vie et sa fin de vie.
- ils contribuent avec les partenaires de la FNAR et des associations à :
 - o la construction de la démocratie en santé
 - o la prévention en santé à tout âge de la vie,
 - o la lutte contre tous facteurs aggravant le risque de perte d'autonomie et la diffusion de tous moyens de préservation de l'autonomie des personnes,
 - o la construction d'une prestation universelle d'aide à l'autonomie

- ils s'engagent :
 - o à participer aux instances
 - o à représenter la FNAR et ses associations
 - o à la représentation des usagers dans les instances et associations de démocratie en santé
 - o à diffuser au sein des associations les informations (dont ils disposent) concourant à ces objectifs communs.

Christine MEYER et Alain LAFORÊT

CNSA = Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie

FAS = France Assos Santé

HCFEA = Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

RU = Représentant des Usagers

CDCA = Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes

PRS = Projet régional de Santé

A COMME ...ASSOCIATIONS

Le 26/04 : Assemblée générale de l'Amicale des Retraités de PSA Sochaux

Notre 47ème assemblée générale s'est tenue comme chaque année dans le théâtre de l'hôtel de ville de Sochaux en présence de 455 participants. La partie statutaire s'est déroulée dans la clarté, toutes les résolutions présentées ont été votées à l'unanimité.

Informé, divertir, protéger, tels sont les 3 piliers qui sous-tendent les actions de notre association.

Pour l'information, le Président René Hanser a présenté les perspectives d'avenir en insistant sur la nécessité d'être toujours plus nombreux pour mieux assurer la défense de nos intérêts.

Divertir : les activités ludiques et culturelles organisées pendant l'année écoulée ont été passées en revue.

Protéger : le bilan des prestations faites en cas d'hospitalisation ou de décès a été présenté.

Les actions de défense ont également fait l'objet d'un exposé précisant en particulier le contenu des rencontres avec les députés sur 3 sujets prioritaires, la représentativité de la CFR, la mise en place d'un régime de retraite universel et enfin, le pouvoir d'achat que l'augmentation de la CSG a dégradé pour les retraités et pour le maintien duquel nous demandons des compensations.



Des interventions extérieures ont complété la séance :

. Différents sponsors avec lesquels nous maintenons le contact,

. Le service « ventes voitures au personnel » nous a donné des informations sur les possibilités offertes aux retraités PSA.

. Le site de Sochaux, en la personne de son DRH est intervenu pour évoquer les perspectives d'évolution du site qui nous est cher et qui est actuellement en pleine transformation pour encore plus d'excellence.

En clôture de séance, le traditionnel cocktail de l'amitié s'est déroulé, comme toujours, dans une chaude ambiance.

Jean MARCEL

A tous, la FNAR souhaite un bel été : période de détente et de ressourcement, de rencontres familiales et amicales, de prise de distance par rapport au quotidien, aux habitudes et aux engagements bénévoles !

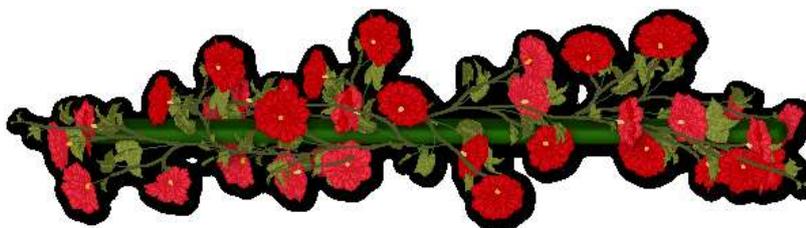


©dreamstime

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS



©iola34.kif.fr

Mesdames et Messieurs les présidents d'association, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ
le 06 SEPTEMBRE 2018**



Paris, le 30 mai 2018

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, présente sa feuille de route pour relever le défi du vieillissement à court et moyen terme

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté aujourd'hui sa feuille de route pour les personnes âgées en clôture de la journée de travail menée conjointement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Assemblée des départements de France (ADF). Pour faire face aux besoins et attentes des personnes, de leur famille et des professionnels du secteur et repenser la façon dont les personnes âgées sont accompagnées et intégrées à la société, la ministre a privilégié une double approche incluant des mesures pour améliorer dans l'immédiat leur qualité de vie et l'ouverture d'une réflexion, associant l'ensemble des acteurs et de la société, pour anticiper et répondre au défi du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Priorité donnée à la prévention, à domicile comme en établissement

En France, 1,5 million de personnes ont plus de 85 ans en 2017, elles seront 4,8 millions en 2050. Pour autant, la vieillesse ne doit pas être synonyme de perte d'autonomie. Les actions de prévention doivent ainsi être renforcées pour permettre à la population de vivre sans incapacités le plus longtemps possible, que ce soit à son domicile ou en établissement. **15 millions d'euros seront alloués en 2018 pour le financement de plans de prévention en EHPAD, pilotés par les Agences régionales de santé. Ces moyens seront portés à 30 millions d'euros à partir de 2019 et financés par l'assurance maladie.**

Prévenir la perte d'autonomie c'est aussi faire en sorte que les personnes âgées puissent rester à domicile, ce qui est majoritairement leur souhait, ou bien leur permettre de trouver des formes d'habitat alternatif et inclusif.

100 millions d'euros seront consacrés en 2019 et 2020 à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile pour améliorer la qualité des services, les rendre accessibles à tous et recruter du personnel.

Les aidants sont des acteurs majeurs du soutien aux personnes âgées et le Gouvernement s'engage à déployer **un plan global de soutien aux aidants** qui permettra notamment le développement de solutions de répit adaptées aux besoins des aidants, le développement de l'accueil de jour et l'amélioration des conditions de l'articulation entre vie professionnelle et soutien aux personnes âgées.

Pour que ces mesures soient pleinement adaptées, il convient de mieux connaître les besoins des personnes âgées et de leurs familles. C'est pourquoi des **enquêtes de satisfaction** vont être conduites par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans les établissements pour personnes âgées et diffusées dès 2019 afin de mieux définir les actions prioritaires à mener.

Répondre aux besoins croissants de soins médicaux et pérenniser le financement des établissements

Pour répondre aux besoins croissants en soins et aux attentes des professionnels du secteur, des mesures immédiates sont nécessaires. Des crédits supplémentaires sont mobilisés dès 2018 à cet effet :

- Les EHPAD recevront **360 millions d'euros supplémentaires de 2019 à 2021** pour recruter des personnels soignants. Le ministère des Solidarités et de la santé s'engage en outre à ce que la réforme de la tarification des EHPAD ne conduise à aucune baisse des dotations, ni en soins ni en moyens relatifs à la dépendance pour 2018 et 2019. Ils s'ajoutent aux 70 millions d'euros déjà mobilisés sur l'année 2018.
- Pour réduire les hospitalisations en urgence évitables et sécuriser les prises en charge nocturnes, **36 millions d'euros seront consacrés à la généralisation de la présence d'infirmiers de nuit d'ici à 2020.**
- **Un effort financier de 40 millions d'euros sur la période 2018-2022 permettra de généraliser l'accès à la télémédecine** en EHPAD afin de limiter les déplacements et d'améliorer la qualité du suivi médical, en particulier dans les zones à faible présence médicale.
- **1000 places d'hébergement temporaire en EHPAD pour les personnes sortant d'hospitalisation seront financées à hauteur de 15 millions d'euros par l'assurance maladie dès 2019** : l'objectif est de réduire les durées d'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile des personnes, tout en les maintenant dans un environnement sécurisé avec la présence de soignants.

Soutenir les professionnels

L'engagement et le professionnalisme des personnels travaillant auprès des personnes âgées doivent être valorisés et soutenus. Pour cela, il s'agit à la fois d'agir sur la qualité de vie au travail en établissement comme à domicile et d'adapter leurs formations :

- **La commission Qualité de vie au travail** installée fin 2017 a proposé un plan d'actions qui mobilisera **16 millions d'euros** pour l'amélioration des locaux, la formation au management de l'encadrement, l'acquisition de matériels soulageant les personnels...
- **Les référentiels d'activités, de compétences et de formation des aides-soignants seront revus d'ici mars 2019** pour adapter les qualifications et les pratiques aux évolutions des besoins.

Préparer l'avenir : la France au rendez-vous de 2030

La qualité de vie des personnes âgées, l'accompagnement de la perte d'autonomie et son financement sont des sujets structurants qui engagent l'avenir. C'est la raison pour laquelle la

ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé le lancement d'un débat associant l'ensemble des acteurs et des citoyens pour aboutir à des propositions début 2019.

Les réflexions à conduire porteront sur les grands enjeux suivants :

- Quelles sont les priorités, le socle de biens et de services qui doivent être à l'avenir accessibles à toutes les personnes âgées pour accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie ?
- Quels sont les scénarios de répartition des contributions de chaque acteur pour assurer un financement pérenne et solidaire de la perte d'autonomie ?
- Comment faire évoluer la gouvernance nationale et territoriale des politiques publiques du vieillissement et de la perte d'autonomie ?

La concertation et le débat public seront organisés aux niveaux national et territorial. Une consultation citoyenne permettra à chacun de s'exprimer et de contribuer.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé : Lise Arduin
01 40 56 78 82 / lise.arduin@sg.social.gouv.fr

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République,

Par deux fois nous nous sommes adressés à vous pour vous faire part des positions de la Confédération Française des Retraités concernant l'augmentation de la CSG de 1,7 point au premier janvier dernier.

Par deux fois vous nous avez renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle vous a adressés ainsi qu'à Monsieur Darmanin des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous vous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement.

C'est pourquoi, si nous ne contestions pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandions que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire.

Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires.

Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé.

Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci ».

Sachez bien, Monsieur le Président, que ce « merci » n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes nos demandes, comme un refus de toute discussion.

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités.

Ce serait une erreur de penser qu'ils accepteront un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200€ mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence.

Cessez de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen est inférieur à 1400€, sont en partie gelées. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

Monsieur le Président de la République, vous vous devez de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs
Président
Confédération Française des Retraités



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le choix de « la rue » ou celui de la sollicitation des décideurs publics s'offre à la CFR et à ses instances (voir encart ci-dessous). Nous savons que nous ne sommes pas forcément bienvenus ni désirés dans les manifestations conduites par certaines organisations, aussi nous avons fait le choix d'appuyer nos revendications en interpellant directement les plus hautes instances du pays, ce qui a permis de sensibiliser les médias aux préoccupations de nos adhérents.

Le Président, P. Erbs Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 28 mai 2018

Manifestation du 14 juin 2018 : Le Président Erbs confirme que la CFR ne participera pas à la manifestation de rue prévue le 14 juin et qu'il y a une opportunité à saisir à cette occasion pour adresser une lettre ouverte au Président de la République (voir encart ci-dessous).

Concertation avec les syndicats : Un souhait de concertation avec la CFR au sein du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge été exprimé par les organisations syndicales ; S. Denis, membre du HCFEA suit cette demande

Financement de l'Autonomie : Au moment où l'idée d'une 2ème journée de solidarité est émise, P. Erbs a été interviewé sur RMC ; l'idée d'une taxe sur les assurances MRH pourrait se substituer à cette idée ?

Retraite Universelle : Le document du Groupe de travail ad hoc doit être présenté préalablement à la Commission « Retraite » du 11 juin en vue de préparer sa validation par le Bureau du 25 juin qui suivra (voir encart ci-dessous).

Sujets reportés à un prochain Bureau et questions diverses : Le document sur la place des retraités dans la société, le projet « Ruralité et nouvelles technologies » et une demande de collaboration pour une étude universitaire sur les comportements des retraités seront examinés lors de prochains Bureau.

LA CFR FAIT LE CHOIX DES DECIDEURS PUBLICS ET DES MEDIAS

Dans sa communication sur la colère qu'exprime aujourd'hui les retraités, la CFR a décidé de privilégier sa communication directement avec les plus hautes instances de l'Etat et avec les médias, vs la rue :

Lettre ouverte au Président de la République : Cette lettre - qui a été publiée dans le quotidien « Ouest France » - met l'accent sur l'absence de concertation et d'écoute sur le sujet majeur du traitement inéquitable réservé aux retraités sur la hausse de la CSG, les isolant ainsi des corps sociaux composant le pays (cf. annexe 1),

Billet du Président : Une démarche de même nature que la précédente a permis de publier dans les colonnes du quotidien « Le Monde » une tribune reprenant l'essentiel de la lettre à M. Macron (cf. annexe 2) ; il faut s'attendre à de nouvelles sollicitations de la CFR par la presse écrite, audio et télévisuelle.

Interviews sur « La Matinale » de France Info et RTL « Midi » : Le Président P. Erbs est intervenu sur les sujets ci-avant ; à écouter ici : <http://www.retraite-cfr.fr/entretien-du-president-de-la-cfr-a-france-info-14-06-18/> et ici : <http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/pourquoi-les-retraites-manifestent-ils-ce-14-juin-7793748147>

Commission « Retraite » du 11 juin 2018

Les principaux dossiers suivants étaient inscrits à son ordre du jour :

Retraite universelle : La note du Groupe de travail ad hoc a reçu validation sur certains de ses points ; il a été proposé que les points validés soient repris dans une nouvelle note pour validation au Bureau du 25 juin en vue de sa présentation à l'équipe du HCRR. Pour la consultation citoyenne en cours, il est prévu de constituer un document utilisable par les Fédérations, leurs Associations, Délégués CFR (OSS), etc...

Interventions dans les médias : L'occupation du terrain médiatique par la CFR a été soulignée ; la période actuelle étant propice, il a été convenu que la communication externe et interne reste appuyée.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LETTRE OUVERTE À MONSIEUR EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République,

Par deux fois nous nous sommes adressés à vous pour vous faire part des positions de la Confédération Française des Retraités concernant l'augmentation de la CSG de 1,7 point au premier janvier dernier.

Par deux fois vous nous avez renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle vous a adressés ainsi qu'à Monsieur Darmanin des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous vous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement.

C'est pourquoi, si nous ne contestons pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandons que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire.

Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires.

Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé.

Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci ».

Sachez bien, Monsieur le Président, que ce « merci » n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes nos demandes, comme un refus de toute discussion.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités



CFR Confédération Française des Retraités

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités.

Ce serait une erreur de penser qu'ils acceptent un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200€ mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence.

Cessez de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen est inférieur à 1400€, sont en partie gelées. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

Monsieur le Président de la République, vous vous devez de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs
Président
Confédération Française des Retraités

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr



Tribune de la Confédération Française des Retraités pour « Le Monde »

Publiée jeudi 14 juin édition du mercredi 13 juin 2018 – page « Idées » 7

Le président de la République a voulu donner du pouvoir d'achat aux actifs et pour cela en a pris aux retraités. Ceci s'est fait de manière explicite au travers de l'augmentation de 1,7 point de la CSG.

Cette hausse a été compensée et au-delà pour les actifs. Elle s'applique brutalement aux retraités.

Par deux fois la Confédération Française des Retraités s'est adressée au Président de la République pour lui faire part de ses positions concernant l'augmentation de la CSG .

Par deux fois il nous a renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle adressait des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement.

C'est pourquoi, si nous ne contestons pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandons que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire.

Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires.

Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités



Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci » de la part de M. Macron lors d'une intervention télévisée. Ce « merci » a choqué les retraités. Il n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes leurs demandes, comme un refus de toute discussion.

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités.

Ce serait une erreur de penser qu'ils accepteraient un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200 € mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence. Ce n'est que lorsque le revenu fiscal d'un ménage est inférieur à 14 404 euros par an que la hausse de la CSG ne lui est pas applicable.

Il faut cesser de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen, toutes catégories confondues, est inférieur à 1400 €, sont en partie gelées. Les retraites complémentaires le sont depuis 2015 et jusqu'en 2019. En ce qui concerne les retraites de base la date de leur ajustement par rapport à l'inflation est reculée de trimestre en trimestre et la prochaine échéance a été repoussée au 1er janvier 2019 ce qui fait que 2018 sera une année blanche. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

C'est une érosion continue de leur pouvoir d'achat que vivent les retraités qui savent qu'il n'y aura pas pour eux de retour à meilleure fortune.

Il est désormais urgent de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs
Président
Confédération française des Retraités

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale de Retraités La Poste et Orange - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités